

M. LENNARD: Je parle des stations postales auxiliaires dans la banlieue d'Hamilton. Avant que cette zone fût englobée, les receveurs de la poste retiraient 70 p. 100 des ventes et ils ne retirent plus maintenant que 2 p. 100. Autre chose que je considère injuste, c'est qu'on n'y fait pas la livraison des colis; cette livraison se fait au bureau de poste. Ces receveurs de la poste ont à faire tout l'ouvrage ardu qu'ils avaient auparavant et les heures de travail sont les mêmes.

L'hon. M. EULER: Ils n'ont pas le même travail pour les objets de première classe; la livraison s'en fait par des facteurs.

M. LENNARD: Il y a naturellement cette différence, mais ils sont obligés de garder le même personnel durant de plus longues heures qu'auparavant.

M. COLDWELL: Au sujet de la question soulevée par l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green), il est possible que le ministre suppléant ne soit pas au courant du favoritisme politique qui se pratique dans le département des Postes, mais, d'après ce que nous entendons dire de temps en temps, les comités libéraux s'occupent activement à l'heure actuelle des nominations dans les bureaux de poste. En outre, dans les circonscriptions que représentent les députés de l'opposition, on dit couramment—je l'ai déclaré dans cette enceinte, l'an dernier—que l'on consulte le candidat défait lorsqu'il s'agit du bureau de poste ou d'autres services de l'Etat dans la circonscription. Je remarque que, d'après les journaux, le ministre du Revenu national (M. Ilsley) a demandé de placer un autre groupe de ses employés sous l'autorité de la Commission du service civil. Il comprend, je suppose, que le favoritisme politique est un mal, quel que soit celui qui le pratique.

Or je demande au ministre des Postes intérimaire s'il ne serait pas possible de placer sous l'autorité de la Commission les fonctionnaires permanents de son département qui n'entrent pas dans le cadre des attributions de la commission. Quant aux nominations des receveurs dans les petites localités et au choix des bureaux de poste à ces endroits, cela aussi ne devrait pas faire l'objet de favoritisme politique. Je remarque que l'un de nos collègues hoche la tête. Eh bien, dans ma circonscription, il y a au moins un bureau de poste dans un édifice qui est une vraie honte pour le pays. Depuis que je suis ici, je m'en plains au Gouvernement et je crois que mon prédécesseur en a fait autant; mais, je ne sais pourquoi, aucune amélioration n'a été faite. Je veux parler du bureau de poste de Pike Lake, dans la province de Saskatchewan. Je l'ai visité. C'est

[L'hon. M. Euler.]

une petite bicoque, faite de bois et de carton, qui, dans l'état où elle se trouve, dégage une désagréable odeur d'humidité; pourtant cela se trouve dans une station estivale très fréquentée. Les clients ont protesté et signé des pétitions, mais rien n'a été fait. J'ignore quelle influence retient un service de la sorte. Je ne blâme pas la personne qui l'entretient, car les recettes sont maigres, mais je prétends que l'on devrait utiliser de meilleurs bâtiments dans les environs. Il ne s'agit pas de nomination à titre politique. Il y a dans cette circonscription des libéraux, des conservateurs et mes propres partisans, et parmi tous ceux-là on peut trouver un meilleur local. Mais chaque fois qu'on soulève le sujet, on se fait dire que c'est au candidat défait qu'il faut s'adresser et non pas au député.

Ce genre de favoritisme politique est un fléau qui nuit considérablement à l'efficacité de notre service administratif, et plus vite nous placerons l'administration de la chose publique sur un pied d'affaire, plus le Parlement sera respecté. Pour moi, l'un des éléments le plus nuisibles à nos institutions démocratiques, c'est cette pratique générale du favoritisme politique, aussi bien dans le domaine provincial que dans le domaine fédéral. Plus vite nous nous en débarrasserons, mieux cela vaudra pour le Canada, et le ministère des Postes est l'un des départements où l'on devrait s'efforcer de le faire disparaître.

L'hon. M. EULER: L'honorable député parle d'un local servant de bureau de poste qui est tout à fait inhabitable. D'après les renseignements que j'ai sous la main, ce bureau de poste a des recettes de \$65 par an. Nous payons \$100 au maître de poste. Par conséquent si nous envisageons la question du point de vue des recettes, nous ne pouvons guère nous procurer un local de beaucoup supérieur à celui que nous utilisons aujourd'hui. Toutefois, j'admets volontiers qu'un bureau de poste, que ses recettes soient tout à fait suffisantes ou non, devrait au moins avoir une apparence respectable, et ne pas mériter la description qui a été faite de celui dont a parlé l'honorable député. Je ferai volontiers effectuer une enquête à cet égard.

L'honorable député a en outre dit, au sujet du favoritisme politique dans le service postal, que toutes ces positions devraient être placées sous l'autorité de la Commission du service civil. En théorie, je serais porté à être de son avis, mais s'il songe qu'à l'occasion de Noël nous avons dû employer d'Halifax à Vancouver environ 7,400 surnuméraires qui n'ont travaillé que quelques jours, il admettra, je crois, que la Commission n'aurait guère été en mesure d'agir en cette occasion.